



## Banque - "On a abusé de ma confiance"

- **Témoignage - Une cliente de la Caisse d'épargne qui s'est vu conseiller un produit d'épargne qui ne lui a rien rapporté déplore l'attitude de la banque.**
- **Elle va porter plainte contre la Caisse d'épargne.**

Olivier LEVARD - le 29/02/2008 - 23h24

Chantal\* a 59 ans. Elle est agent social et son mari est ouvrier à la retraite. Cliente de la **Caisse d'épargne** depuis des années, elle est titulaire en 2001 d'un PEL sur lequel elle a placé 22.000 euros qui lui rapportent 6% par an. Satisfaite par ce placement qui représente une partie importante de "ses économies pour les vieux jours", Chantal ne comptait pas en changer avant qu'un responsable de la **Caisse d'épargne** des Pays de Loire ne lui présente le produit "Doubl'O Monde".

*"Il m'a dit que c'était un très bon produit et qu'il espérait pouvoir être là dans six ans pour constater le doublement de mon épargne",* explique Chantal, qui s'amusait à l'époque en évoquant avec sa fille sa nouvelle épargne "jackpot". Après la signature, Chantal a toutefois quelques doutes : *"Il était tellement gentil et enthousiaste que c'était louche, d'ailleurs, aujourd'hui, il n'est plus là".*

### "J'ai trouvé ça bizarre"

Près de six années plus tard, début 2007, Chantal jette un oeil aux performances de son placement "jackpot" : *"En recevant mon relevé, j'ai réalisé que les gains étaient nuls à un an du terme de Doubl'ô, j'ai trouvé ça bizarre et j'ai donc pris contact avec la nouvelle directrice. Elle m'a dit que c'était à cause de la Bourse, sans plus d'explications".* Sur les conseils de l'Afub, Chantal contacte alors le médiateur de la **Caisse d'épargne** qui reconnaît des "torts partagés" dans l'affaire. Il reproche à Chantal de ne pas s'être suffisamment renseignée sur le produit bancaire tout en estimant que la **Caisse d'épargne** n'aurait pas dû lui proposer un contrat ne correspondant pas à ses habitudes de placement.

Le médiateur lui propose donc un peu plus de 1500 euros de dédommagement, soit moins que ce qu'elle aurait touché si elle en était restée à son PEL. Chantal fait donc une contre-proposition de 3000 euros mais la **caisse d'épargne** refuse. Déçue par cette réaction, elle a décidé de porter plainte. *"On a abusé de ma confiance. Je réclame maintenant 22.000 euros soit le doublement de mon épargne qui m'avait été promis".* Pour toucher son "jackpot", elle devra compter sur la justice.

\*Le prénom a été changé par souci d'anonymat

## Vos réactions

- le 12/03/2008 à 18h20  
Ma femme et moi avons investi sur Doubl'o monde et 6 années plus tard nous sommes victimes De Caisse d'Epargne peu scrupuleuse!!! En effet, sur 12valeurs il y en aurait aucune qui aurait générer un gain!!! Il serait normale qu'un taux de 4% soit proposé afin que nos deniers n'est pas uniquement servi à remplir les comptes de ladite banque!!! ,Merci de nous tenir au courant !!  
VIALE Henry, OLLIOULES
- le 12/03/2008 à 18h04  
Dans le même cas que les souscripteurs de la Caisse d'Epargne, je me retrouve flouée et en colère de n'avoir reçu aucune proposition de gain, si petit soit-ii! Il me semble qu'il faudrait mettre un terme à ces pratiques, je vous demande e bien vouloir me renseigner pour m'associer aux plaintes des épargnants car il est certain que notre argent à bien dû profiter à cette banque; Cliente depuis de nombreuses années, il me semble qu'une réparation pécunière serait appréciable Merci d'avance!  
VIALE Chantal, Ollioules
- le 07/03/2008 à 11h07  
Voila des habitudes bien " habituelles" chez les banques!!! on propose monts et merveilles et quand ça ne marche pas le conseiller financier ne travaille plus ici! ben voyons!!! voir la banque populaire!!!!!!!  
Ptigroum10, Brier
- le 06/03/2008 à 20h59  
BONJOUR JE ME TROUVE AUJOURD'HUI DANS LE MEME CAS QUE CHANTAL EST J'AURAI SOUHAITAI SAVOIR S IL ETAIS POSSIBLE DE RECEVOIR DE L AIDE CAR CECI EST INADMISSIBLE DE VOLER DES PAUVRES GENTS MERCI  
BENDIDI, AIX EN PROVENCE